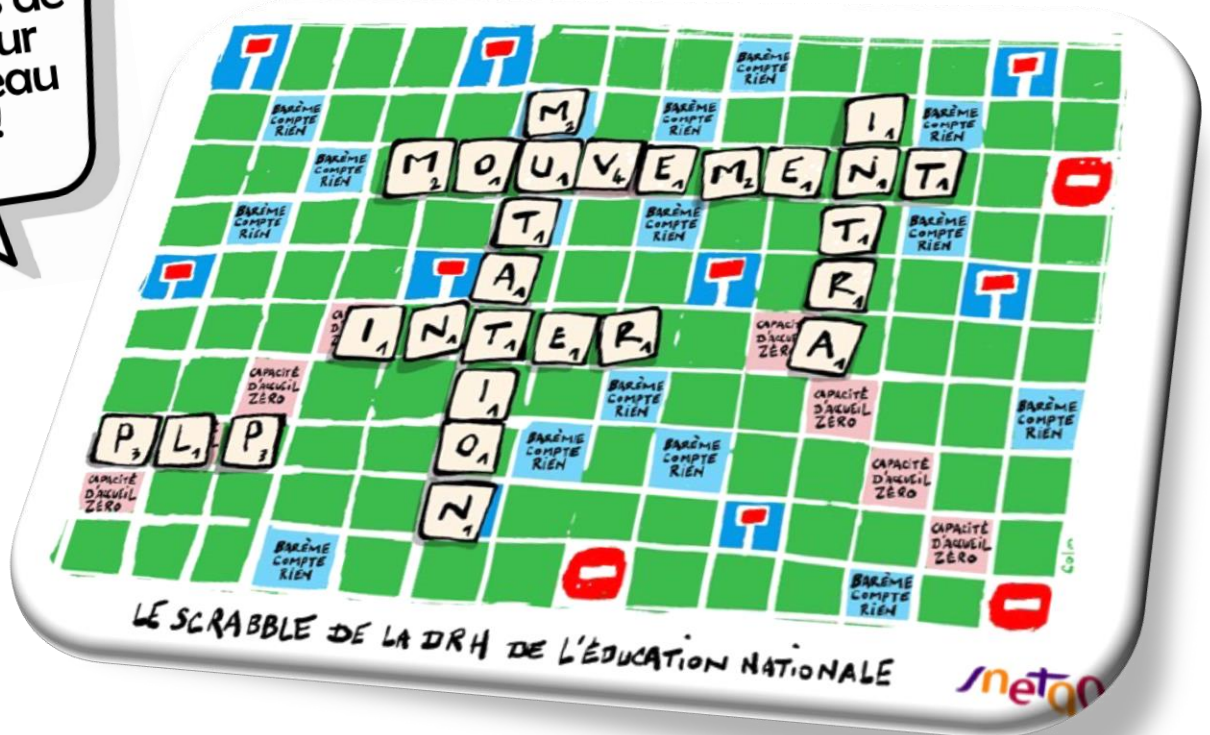


N'oubliez pas de
m'afficher sur
votre panneau
syndical !



Sommaire

- 1- Sabotage ? C'est quoi l'origine du mot ?
- 2- Le SNETAA-FO s'agrandit.
- 3- SEGPA
- 4- AP
- 5- Elections S2 : Appel à candidatures
- 6- Présyndicalisation

Annexes

Pré-syndicalisation

SABOTAGE ? C'EST QUOI L'ORIGINE DU MOT ?

Mais non, ne traitez pas le rédacteur de cet article de nihiliste. Il ne veut que vous motiver.

Oui, l'origine du mot « SABOTAGE » vient bien de SABOT.

Au XIXe siècle, les ouvriers français étaient connus pour bloquer les machines avec leurs sabots pour protester dans les usines. Les ouvrières aussi avaient des sabots... et non des Lauboutin !!!

Comme nous sommes au XXIe siècle, je vous fais confiance pour adapter vos moyens d'actions afin de satisfaire vos revendications !

Mais en tout cas, **NE RIEN FAIRE, C'EST LAISSER FAIRE !**

Avec le **SNETAA-FO**, participez aux actions locales et nationales qui permettront de faire avancer les choses !

Faites participer le maximum de collègues, amis, soutiens possibles, aux actuelles actions spécifiques du **SNETAA-FO**.

Il faut soutenir les PLP titulaires et stagiaires dans leur **droit à mutation**. Et c'est facile ! Comme le ministère de l'Éducation nationale ne répond pas...

Remplissez et postez la carte postale-pétition adressée par le SNETAA-FO au Président de la République (sans timbrer !) pour le convaincre d'agir afin de débloquer la situation en faveur des PLP.

ET n'oubliez pas : prenez-vous en selfie en train de signer la carte, prenez en photo vos collègues et envoyez-nous ces photos ou postez-les directement sur notre réseau social Facebook « Snetaa-FO ».

C'est nombreux, motivés et convaincus que nous gagnerons !

À suivre...

Il n'y a pas de « petites » actions. Chacune peut aboutir... si vous participez !

Merci de vos soutiens.

LE SNETAA-FO GRANDIT ENCORE GRÂCE ET AVEC VOUS !

Le **SNETAA-FO** augmente ses équipes pour être toujours au plus près des besoins de ses adhérents.



✦ **Premier pôle :** le **SNETAA-FO** a mis en place cette année une plateforme **Économie Familiale et Sociale (EFS)** sous la responsabilité d'une professeure de Biotechnologies de Lycée Professionnel, titulaire du diplôme de conseillère en EFS.

L'EFS a pour objectif d'aider les familles à gérer au mieux tous les problèmes posés par la vie quotidienne : santé, alimentation, habitat, budget, consommation, vie sociale... et à lutter contre l'exclusion sociale en favorisant l'autonomie, la socialisation...

Si vous rencontrez des complications, des difficultés dans ces domaines, le **SNETAA-FO** vous propose écoute, information, aide, soutien, conseil et accompagnement.

✦ **Second pôle :** le **SNETAA-FO** a installé une plateforme d'écoute **psychologique** sous la responsabilité d'une professeure de LP, titulaire d'un titre de psychologue.

La mission principale du psychologue est l'écoute. Il s'agit de laisser libre cours à la parole de l'autre, sans porter aucun jugement. Le psychologue n'est pas là pour « guérir », pour « supprimer » la

souffrance, mais il est là pour aider la personne à reconnaître sa souffrance, l'accepter et la surmonter.

Notre collègue, psychologue et conseillère technique du **SNETAA-FO**, intervient sur tout ce qui touche la dépression (angoisses, autodépréciations...), l'accumulation de difficultés personnelles et/ou professionnelles, les troubles relationnels, les risques d'addiction...

Pour le **SNETAA-FO**, il ne s'agit pas de suivi thérapeutique mais il y a nécessairement un travail d'écoute, pour permettre dans un premier temps d'exprimer ses difficultés, sa souffrance, se sentir soutenu, ensuite d'aider à donner du sens, de reprendre un rôle actif au travers des difficultés et dans un second temps si besoin d'orienter et accompagner dans une démarche de demande de soins thérapeutiques.

Le but visé par ces deux plateformes est d'être présent là où nos collègues peuvent rencontrer des difficultés, pour leur apporter toute l'aide possible.

Le SNETAA-FO, c'est plus qu'un syndicat !

Contactez le service Relation adhérents du **SNETAA-FO** au 01 53 58 00 30 qui vous mettra en relation avec la conseillère EFS ou avec la conseillère psychologue.

Le **SNETAA-FO**, toujours au plus près des collègues !

Le **SNETAA-FO**, plus qu'un syndicat !

Le **SNETAA-FO**, c'est la voix de l'Enseignement Professionnel Initial, Public et Laïque !

Le **SNETAA-FO**, c'est la force de ses adhérents !

Le **SNETAA-FO**, c'est votre voix !

SEGPA : LES HEURES DE COORDINATION-SYNTHESE SONT MAINTENUES ! REFUSONS TOUTE BAISSSE DE RÉMUNÉRATION EN SEGPA

Après les projets de circulaire sur les SEGPA et à l'approche du Groupe de travail (GT) sur les obligations réglementaires de services et indemnités dans l'enseignement adapté et spécialisé (SEGPA-EREA-ULIS-ESMS), de nombreux collègues s'interrogent.

Pour cette année scolaire 2015-2016, il n'y a rien de modifié, comme le rappelle la circulaire n°2015-058 du 24 avril 2015 : « le dispositif de rémunération en heures supplémentaires des heures de coordination synthèse... reste défini par la circulaire n°74-148 du 19 avril 1974 modifié. »

Les collègues perçoivent donc 2 HSE pour les deux heures de réunion hebdomadaire dans la limite de 72 HSE sur l'année scolaire.

Bien sûr, un professeur contractuel, affecté sur un poste de PLP en SEGPA, doit percevoir ces 2 HSE dans les mêmes conditions que ses collègues titulaires. Si cette précision peut paraître superflue, les retours de certaines pratiques nous laissent à penser que cela va toujours mieux en le disant...

Tous dysfonctionnements sur le paiement de ces 2 HSE doivent être dénoncés.

N'hésitez pas à contacter le **SNETAA-FO** si vous rencontrez des difficultés.

Il serait inadmissible que certains de nos collègues, titulaires ou contractuels, se voient amputés d'une partie de leur rémunération par une décision locale qui ne peut, en aucun cas, déroger aux textes officiels en vigueur.

Quant à certaines propositions qui pourraient être faites dans les GT pour les rentrées à venir, le **SNETAA-FO** et sa fédération combattront avec force toute tentative de baisse de rémunération pour les collègues enseignants, ne fût-ce que pour une catégorie d'entre eux, les PLP par exemple...

AP

Nous vous rappelons que l'AP n°546 du mois d'Octobre est en ligne sur notre site internet : <http://www.snetaa.org/Documents/AP%20546%20Oct%202015%20Version%20Définitive.pdf>.

Nous vous invitons à le consulter.

Pour celles et ceux qui doivent recevoir l'AP papier, l'envoi est en cours et vous parviendra sous peu (courant semaine prochaine).

ÉLECTIONS DES SECRÉTAIRES DÉPARTEMENTAUX (S2) APPEL À CANDIDATURES

Peut être candidat-e, tout-e adhérent-e ayant deux années consécutives d'adhésion au 31 août 2015 et à jour de cotisation totale au 31 octobre 2015 pour l'année scolaire 2015-2016.
(Il faut donc à minima avoir été adhérent-e en 2013-2014 puis 2014-2015 et à jour de cotisation au 31 octobre 2015).

Le candidat-e au titre de S2 doit présenter sa candidature individuelle auprès du Secrétariat national au plus tard le **lundi 02 novembre 2015 à 12 heures**.

(SNETAA-FO - 24 rue d'Aumale – 75009 Paris ou snetaanat@snetaa.org).

Vous trouverez la fiche de demande-type de candidature ci-dessous. Elle est à retourner complétée et dûment signée.

Les candidatures qui seront validées en respect des statuts et règlement intérieur seront affichées sur le site national (www.snetaa.org) au plus tard le **mercredi 03 novembre 2015 à 18 heures**.

Départements concernés par les élections S2

Académies	Départements		
Aix-Marseille	Alpes de haute-Provence (04)	Orléans-Tours	Eure et Loir (28)
Amiens	Somme (80)		Indre (36)
Créteil	Seine et Marne (77)		Indre et Loire (37)
Dijon	Nièvre (58)		Loiret (45)
Grenoble	Ardèche (07)	Reims	Haute Marne (52)
Lille	Nord (59)	Strasbourg	Bas Rhin (67)
Montpellier	Lozère (48)	Toulouse	Ariège (09)
Nice	Alpes Maritimes (06)		Aveyron (12)
	Var (83)		Lot (46)
			Tarn (81)

Je soussigné(e) (nom)..... (prénom).....

(établissement) (adresse).....

déclare être candidat(e) à la fonction de Secrétaire départemental (S2) (nom et numéro du département) :

.....

« Bon pour une candidature à la fonction de S2 »

Lieu : Date :

Signature :

Fiche de candidature à renvoyer au plus tard le lundi 02 novembre 2015

**SNETAA-FO – 24 rue d'Aumale – 75009 PARIS
ou snetaanat@snetaa.org**

EXCEPTIONNELLEMENT : PRE-SYNDICALISATION

La pré-syndicalisation se poursuit pendant la durée des vacances scolaires de la Toussaint.

Profitez-en, après il sera trop tard !

Si vous ne l'avez pas encore fait, pensez à **ré-adhérer ou faire adhérer** au SNETAA-FO avant le **2 novembre 2015**, aux tarifs non majorés.

Pour cela, vous trouverez en pièce jointe le bulletin de pré-syndicalisation à compléter et à nous retourner au siège du **SNETAA-FO** – 24 rue d'Aumale – 75009 PARIS.

Vous pouvez aussi vous inscrire directement par internet en suivant ce lien :
<http://83.152.209.159/WD150AWP/WD150Awp.exe/CONNECT/SNETAAPRO>

Et n'oubliez pas :

66 % de la cotisation sont soit remboursés par les impôts soit déduits de votre impôt sur le revenu.

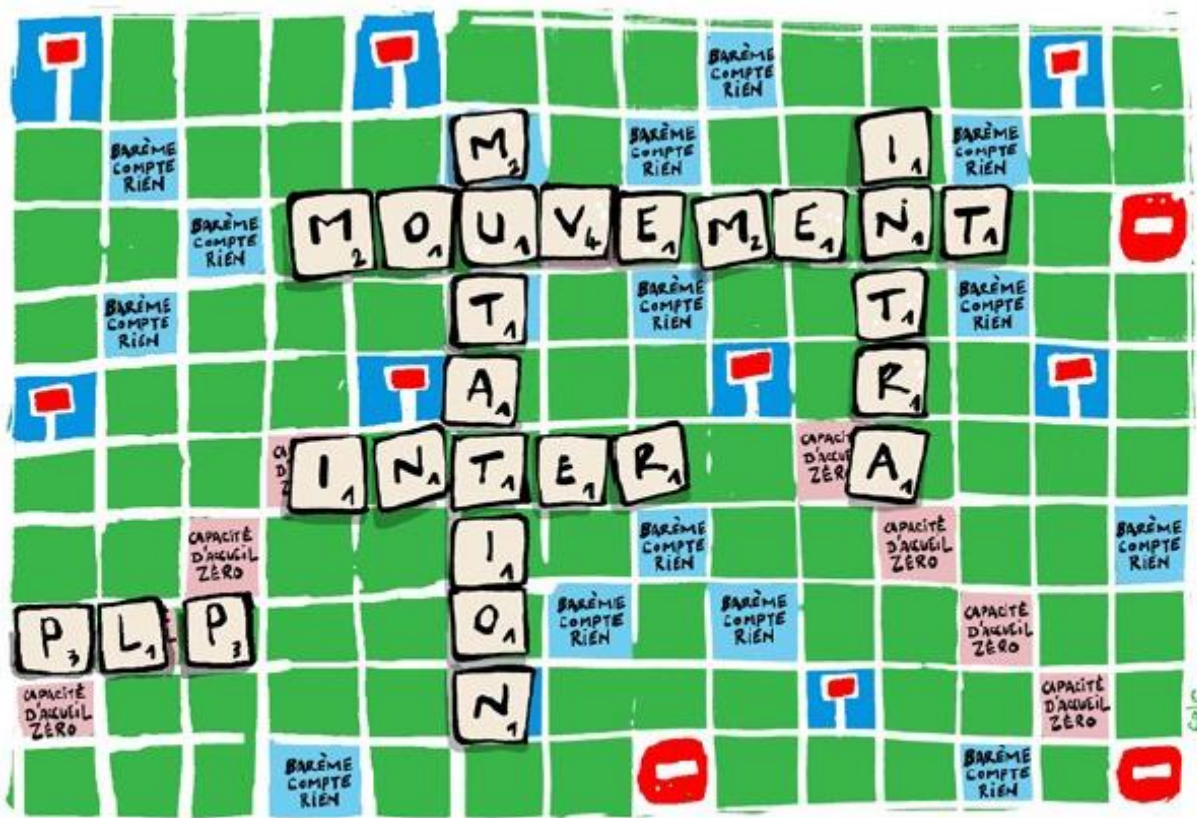
Sur 100 euros cotisés au SNETAA-FO, c'est un investissement réel de 34 euros soit 2,83 euros par mois !

Pourquoi se passer de son syndicat ?

Pourquoi ne pas avoir un outil fort et efficace à votre service ?

Pourquoi se passer d'une organisation qui vous représentera et vous défendra concrètement dans votre quotidien (dans l'établissement, administrativement pour vos droits dans votre carrière...) ?

Alors adhérez et ré-adhérez !
Le SNETAA-FO, c'est plus qu'un syndicat !



LE SCRABBLE DE LA DRH DE L'ÉDUCATION NATIONALE

netaa

Monsieur le Président de la République,

Nous, personnels et Professeurs de Lycées Professionnels, avec le Snetaa-Fo, dénonçons la restriction injuste qui nous est faite d'obtenir une mutation.

Nous exigeons :

- l'augmentation massive des capacités d'accueil, seule à même de pouvoir nous permettre d'obtenir une mutation conforme à nos choix ;
- un traitement de la première affectation des néo-titulaires, anciens contractuels, prenant en compte les situations spécifiques ;
- l'ouverture de concours nationaux pour les zones géographiques tendues où il manque des professeurs.

Monsieur le Président de la République, nous vous demandons des actes forts, des postes pour l'Enseignement Professionnel Initial, Public, Laïque et de gérer humainement les personnels.



Monsieur le Président de la République
PALAIS DE L'ÉLYSÉE
55 RUE DU FAUBOURG ST-HONORÉ
75008 PARIS

NOM : _____ PRÉNOM : _____ SIGNATURE